

INSCRIPTIONS 2024/2025
(VACANCES ETE 2024 & ANNEE SCOLAIRE 2024/2025)

INSCRIPTIONS DU SAMEDI 01 JUIN AU SAMEDI 29 JUIN 2024 INCLUS

au Secrétariat de l'Association pour le Centre de Loisirs (☎ 05.59.64.45.97) – 3 Rue des Platanes

☞ Du LUNDI au VENDREDI : de 8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

☞ SAMEDI 01, 08, 22 et 29 juin : de 9h00 à 12h00 (fermé le samedi 15 juin)

❖ CENTRE DE LOISIRS Mercredis et Vacances Scolaires (de 7h30 à 18h30)

⇒ Ouvert cet été : du **lundi 08 Juillet au mardi 30 juillet 2024** et du **lundi 05 Août au jeudi 29 août 2024 inclus** (de 7h30 à 18h30) pour les enfants nés entre 2013 et 2021.

⇒ Ouvert du 02 Septembre 2024 au 04 juillet 2025 : Tous les mercredis et les petites vacances scolaires (de 7h30 à 18h30) pour les enfants nés entre 2021 (à partir de 3 ans ou scolarisés) et 2013 (ou scolarisés en CM2).

➡ INFOS IMPORTANTES :

- ◆ **Réunion d'information** au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS à 18h30 le **MERCREDI 03 JUILLET 2024**
- ◆ **Le Centre de Loisirs** sera fermé du mercredi 31 juillet au vendredi 02 août, le vendredi 16 août et le vendredi 30 août 2024
- ◆ **Le secrétariat** sera fermé au public le **jeudi 01 juillet 2024**

- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE de 16h30 à 18h30

L'inscription à l'Accueil Périscolaire 2024/2025 peut être effectuée en même temps que celle pour le Centre de Loisirs ***et impérativement avant le vendredi 16 août 2024***

au Secrétariat de l'Association pour le Centre de Loisirs – 3 rue des Platanes ☎ 05.59.64.45.97

Cet accueil périscolaire est réservé uniquement aux enfants dont les 2 ou le seul parent travaille(nt)

Pour procéder à l'inscription vous devez :

- 1) Télécharger (recto/verso) la fiche d'inscription 2024/2025 sur notre site www.centredeloisirstarnos.fr récupérer et/ou remplir la fiche directement au secrétariat au 3 rue des Platanes
- 2) La retourner, complétée, datée et signée directement au secrétariat – 3 rue des Platanes

☞ **Pensez à vérifier si l'enfant est à jour de sa vaccination (DTP Polio à faire tous les 5 ans)**

☞ **Pour les nouveaux arrivants, pensez à apporter le Carnet de Santé de l'enfant et une notification de la CAF**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

Condition d'adhésion : Tout parent ayant au moins un enfant inscrit sur une des structures de l'Association pour le Centre de Loisirs adhère à l'Association via une **cotisation annuelle de 5€**.

ATTENTION :

Obligation de refaire les inscriptions même si l'enfant a été inscrit en début 2024
(Sauf pour les Grands de 2013 qui passent au collège à la rentrée septembre 2024)